Royaume du Maroc
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires
Direction Régionale Fès - Meknès

المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية
المديرية الجهوية فاس - مكناس

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°44/ONSSA/DRFM/2026

Le sous-ordonnateur de la direction régionale de l'ONSSA – Région Fès-Meknès – procède à l'achat sur bon de commande les prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-413 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat de pièce de rechange pour matériel informatique au profit de la Direction Régionale de l'ONSSA de Fès-Meknès.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garantie exigées
1	**Câble VGA Pour Ordinateur Bureau, PC Portable, Moniteur** • Câble VGA vers VGA / 150 cm • Pour Ordinateur Bureau, PC portable, Moniteur et Projecteur • Câble Mâle VGA vers VGA Mâle • Support de résolution à 800x600 (SVGA), 1024x768 (XGA), 1600x1200 (UXGA), 1080p (Full HD), 1920x1200 (WUXGA), et pour moniteurs LCD et LED de haute résolution • Couleur du connecteur : Argent • Couleur : Noir, Bleu • Matériel : Câble rond Ou équivalent	Unité	30	-
2	**Fourniture et installation de disque dur SSD 870 EVO 250 Go – 2.5″ Samsung ou équivalent.**	Unité	40	1 an
3	**Câble Alimentation 1.8 m Pour Ordinateur Bureau Original** • Type : Câble Alimentation A5 • Longueur : 1.8 m Ou équivalent	Unité	30	-

Lieu d'exécution :
Siège de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès Meknès, Av Résistant Mohamed LAHRIGA, en face Résidence Moulay Ismail VN BP S 45 MEKNES.

Délai d'exécution de la prestation :

Le délai d'exécution du présent Bon de Commande est fixé à 1 mois à compter de la date de sa notification.

Av. Résistant Mohamed LAHRIGA,
en face Résidence Moulay Ismail V.N BP S 45 , Meknès, Maroc
شارع المقاوم محمد الحريكة،
أمام إقامة مولاي إسماعيل. المدينة الجديدة. ص.ب س45 - مكناس - المغرب
: + 212 5 35 52 65 30/37 - 06 73 99 82 83/84 - : + 212 5 35 52 75 07
E mail : dr.meknes@onssa.gov.ma

Date et heure limite de réception des Devis des concurrents :

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 16 NOV. 2026 à 10h 15min

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.



Termes de références relatifs à

L'avis d'achat sur bon de commande N°44/ONSSA/DRFM/2026

Objet : Achat de pièce de rechange pour matériel informatique au profit de la Direction Régionale de l'ONSSA de Fès-Meknès.

ARTICLE 1 : OBJET DU BON DE COMMANDE

Le présent avis d'achat sur bon de commande a pour objet : Achat de pièce de rechange pour matériel informatique au profit de la Direction Régionale de l'ONSSA de Fès-Meknès.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE ET LIEU DE LIVRAISON

Les produits faisant l'objet du bon de commande consistent à l'achat de pièce de rechange pour matériel informatique au profit de la Direction Régionale de l'ONSSA de Fès-Meknès conformément aux spécifications demandées au niveau du bordereau.

La livraison s'effectuera au Siège de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès Meknès, Av Résistant Mohamed LAHRIGA, en face Résidence Moulay Ismail VN BP S 45 MEKNES.

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à **1 mois** à compter de la date de notification du bon de commande.

ARTICLE 4 : PROSPECTUS

Le soumissionnaire est dont l'obligation de déposer au bureau d'ordre ou d'envoyer au mail ci-dessous :

- Les fiches techniques ;

- Les présents termes de références signés avec mention « Lu et approuvé ».

Et ce avant l'ouverture des plis dont la date et l'heure sont précisé dans l'avis d'achat.

- Bureau d'Ordre : Siège de la Direction Régionale de l'ONSSA Fès Meknès, Av Résistant Mohamed LAHRIGA, en face Résidence Moulay Ismail VN BP S 45 MEKNES.
- Adresse Mail : onssadrfm.srs.achats@gmail.com

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES

La Direction Régionale de l'ONSSA Fès- Meknès et le fournisseur s'engagent à régler à l'amiable les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du bon de commande et ce, quelle que soit la nature du différend.

ARTICLE 6 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception des produits interviendra après satisfaction des obligations indiquées au niveau du présent bon de Commande.

A cet effet, la réception sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception signé par les agents désignés par le maitre d'ouvrage.

ARTICLE 7 : MODALITES ET PIECES A FOURNIR POUR LE REGLEMENT

Le règlement s'effectuera dans un **délai de 120** jours **au maximum** après la réception des prestations. Le titulaire devra produire **3 exemplaires de facture** arrêtée en toutes lettres et chiffres et comportant sa signature, son cachet, son numéro du compte bancaire (RIB), le numéro de l'ICE, l'IF, le n° d'affiliation à la CNSS, le n° d'inscription à la TP, le client (ONSSA-Direction Régionale de Fès- Meknès), **l'ICE de l'ONSSA : 001654057000037** l'objet et le numéro du bon de commande, le mode de règlement (par virement) et toute autre mention édictée par la réglementation en vigueur.

Le maître d'ouvrage	**Le concurrent**
ONSSA Le Directeur Régional Région Fès - Meknès Khalid EL GHARIB	